

COMMUNE LES VARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n°4

DU 06 février 2019

Convocation du 31/01/2019

Présents : Iris BARDIN, Philippe GOUX, Xavier MELLET, Thierry MERCADAL, Christian BOUHOT, Cédric LAYRE, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD

Absents excusés :

Procurations : Vanessa LOBO à Philippe Goux

Secrétaire de séances : Véronique BISCARO

ORDRES DU JOUR : ouverture à 20h30

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10/01/2019 à l'unanimité

1 – Délibération SDEHG : désignation délégués

Monsieur Philippe Goux, informe les membres présents du Conseil Municipal que le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SDEHG.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Cédric Pénard
- Délégué suppléant : Thierry Mercadal

2- Délibération communale : réparation des cloches de l'église

Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réparer les cloches de l'église.
Monsieur le Maire donne lecture du devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de voir le contrat que la commune a avec l'entreprise Bodet
- de voir le budget si pour le budget fonctionnement est bon travaux validés
- de voir s'il y aura un contrôle

3- Points commissions

- Administrative et ressources humaines : RAS

- Appels d'offres : RAS

- Finances : le contrôle du budget 2018 est en cours avec la trésorerie de Baziège. Dès le contrôle fait est validé, nous pourrions commencer l'établissement du budget 2019.

- Urbanisme, travaux, voirie :

* pour les toits voir avec commissions appel d'offres, pour ouvrir un marché public adapté.

* PLU : une partie du PLU a déjà était payé par la commune au Sicoval. Une réunion pour expliquer le fonctionnement d'un PLU.

- Environnement et cadre de vie : RAS

- Communication : RAS

- Scolaire, périscolaire, Jeunesse, Séniors :

* une formation pour l'utilisation des extincteurs va être programmé, pour les enseignants et personnels de l'école, pour les élus et personnel de la Mairie.

* Il y a des fuites sous le préau voir avec l'Entreprise NEROCAN

* Il faudra changer 1 téléphone à l'école car il ne fonctionne plus

* Evier sas il faudrait soit mettre du carrelage soit une plaque en Inox.

* Il faudrait programmer la nuit le chauffage à 18°C et le jour à 22°C

* Nous avons demandé un devis pour de la vaisselle, armoire plans de travail chariot frigo.. pour mettre la cantine aux normes.

* Portes des toilettes à raboter, chasse d'eau à réparer des poignées de portes à changer, minuterie du sas.

* Réaménager les toilettes

- Affaires culturelles, Loisirs, Vie associative : RAS

5- Questions diverses

• La clôture de l'école n'est pas aux normes donc un devis a été fait 1 800 €. Les travaux seront faits rapidement. L'ancienne clôture sera récupérée pour le cimetière.

• Un radiateur du logement 2 ne fonctionnait plus. Le changement se fera par la société DUPIN pour un montant de 900 €.

• Le toit du logement 1 a été remanié en attendant la réfection complète du toit pour 160 €.

- Après le tour des bâtiments publics, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'extincteurs à l'église. Un devis a été établi pour 800 €. Sans la mise en place de ces extincteurs l'église devra être fermée.
- La commune doit investir dans du matériel pour l'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire a fait faire un devis pour divers matériels. Le montant du devis s'élève à 7 200 €. Nous allons tout d'abord faire une demande de subvention au Conseil Départemental puis le Conseil Municipal prendra une décision.
- Nous avons eu une demande du RPI car 2 classes (Varenes et Cessales) souhaitent partir en voyage en mars et demande aux collectivités de participer à ce voyage. Le Conseil Municipal décide de verser 100 €.
- Commission PLU voir pour fixer une date.
- Nous avons eu une demande d'enfants de la commune pour la construction d'un Skate Park. Cout entre 60 000 et 100 000 €. Le Conseil Municipal décide de répondre défavorablement à ce projet.
- Notre agent municipal Nathalie MERICQ entame son dernier contrat contractuel, nous devons soit envisager de la titulariser soit de ne pas la garder. Le Conseil Municipal va étudier ce dossier.
- Nous avons eu une alerte du Centre de Gestion 31 concernant l'agent municipal Yves SICARD, concernant l'illégalité de son contrat. En effet Monsieur a déposé depuis 10 l'âge légal de travail. Par conséquence Yves SICARS a démissionné le 4 février 2019. Un pot de départ sera organisé pris en charge par la commune.
- Nous allons faire appel à candidature pour le remplacement de Yves SICARD sur au moins 6 communes aux alentours.

Clôture de la séance à 23h30

<i>Philippe GOUX</i>	
<i>Elsa MERICQ</i>	
<i>Cédric PENARD</i>	
<i>Iris BARDIN</i>	
<i>Christian BOUHOT</i>	
<i>Emmanuel JEAN</i>	
<i>Cédric LAYRE</i>	
<i>Vanessa LOBO</i>	
<i>Xavier MELLETT</i>	
<i>Thierry MERCADAL</i>	
<i>Nathalie STEPHAN</i>	